



À SAINT-PERDON

Amenez vos branchages,  
repartez avec votre paillage !

À PARTIR DU  
1<sup>er</sup> JANVIER  
2018



SUIVEZ LE GUIDE →

RÉUNION PUBLIQUE LE :  
JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017 À 19H00  
À LA SALLE POLYVALENTE



# Contexte

Sur notre territoire, chaque usager produit en moyenne 132,5kg de déchets verts par an. Dans ce contexte, pour éviter la saturation des déchèteries, limiter les impacts environnementaux liés notamment au brûlage à l'air libre et aux transports, le SICTOM du Marsan et la commune de Saint-Perdon s'engagent sur un partenariat original, gagnant/gagnant pour :

- l'utilisateur : réduire les déplacements, possibilité de repartir avec du paillage pour son usage personnel.
- le SICTOM du Marsan : traiter et valoriser les déchets verts pratiquement à la source.
- Saint-Perdon : offrir un nouveau service de proximité à ses habitants, dans le cadre réglementaire.

## Le broyage de vos déchets verts

**1.** Apportez vos déchets verts au service technique de la commune:

lundi au samedi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00.

**2.** Déposez vos apports dans la zone dédiée et matérialisée, en distinguant :

- vos déchets de tonte
- vos feuilles
- vos branchages



**Les branches ne pourront pas excéder un diamètre de 10 cm.**

**3.** Ces branches seront broyées par les agents communaux à l'aide d'un broyeur à végétaux acquis par la commune.





Afin de suivre les apports effectués et la pertinence du service, un registre de suivi sera à compléter sur place. Chaque usager apportant des déchets verts devra le renseigner conformément aux consignes précisées.

## La récupération du paillage

Vous aurez ensuite la possibilité de récupérer ce paillage. Pour cela, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie :



20 place de la Mairie  
40090 SAINT-PERDON



05-58-75-43-23



[stperdon@orange.fr](mailto:stperdon@orange.fr)

aux horaires d'ouverture suivants :

lundi au jeudi : 9h00-12h00 / 13h00-17h30.

Vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-17h00.

Le surplus de paillage obtenu sera utilisé par les agents communaux pour les espaces verts municipaux. Les Restos du Coeur emploieront la tonte, les feuilles et les plaquettes pour leurs jardins potagers partagés.



**Ce service, assuré par la commune, est gratuit. En cas de non respect des conditions de dépôt ou de retrait, le service ne sera pas maintenu.**

# Comment utiliser le broyat de déchets verts ?

## A. Le compostage

Le compostage permet de transformer ses déchets de jardin et de cuisine en une ressource naturelle : **le compost.**



Vous pouvez l'utiliser sur votre pelouse, au pied des arbres ou des haies pour apporter des éléments nutritifs et enrichir le sol. En ajoutant du broyat de déchets verts à votre compost, vous apportez des éléments carbonés, secs et structurants qui faciliteront le compostage des déchets de cuisine.

## Astuces pour bien composter

1. Alternier les apports selon les déchets :
  - 50% d'éléments secs (broyat de déchets verts, tontes et feuilles)
  - 50% d'éléments humides (déchets de légumes et de fruits)

2. Surveiller l'humidité du compost en ajoutant, selon le besoin des éléments plus humides ou plus secs afin d'obtenir un compost homogène et grumeleux.



Le SICTOM du Marsan met gratuitement à votre disposition des composteurs en bois. Plus de renseignements au 05.58.06.74.74.

# Comment utiliser les plaquettes ?

## B. Le paillage



Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol d'une couche de matériaux appelée «paillis» pour limiter l'évaporation, le développement des adventis et le protéger de la battance.

### Les avantages du paillage

- Le sol reste **humide** (diminution de la consommation en eau).
- Le sol et les racines sont **protégés du froid** l'hiver.
- Les «**mauvaises herbes**» **prolifèrent** moins.
- Les **insectes utiles** sont **abrités et protégés**.
- Le sol s'**enrichit** en humus grâce à la décomposition de la matière organique apportée.
- La **température du sol** reste **constante** et favorise le développement des micro-organismes.

### Comment faire ?


Le paillage issu du broyage de branches, Bois Raméal Fragmenté (BRF), les copeaux de bois, l'écorce de pin, etc. sont autant de matériaux que vous pouvez utiliser.


- Enlevez les «**mauvaises herbes**».
- **Décompactez** la terre et **épandez** un peu de **compost** en surface.
- **Nivelez** le sol.
- **Épandez le paillage** en une couche épaisse d'environ 5 à 8 cm sans recouvrir le collet des plantes.
- **Humidifiez** et rajoutez régulièrement quelques centimètres de paillis.





## Contacts

 SICTOM du Marsan  
1038 route du Marcadé  
40090 SAINT-PERDON

 05.58.06.74.74

 [accueil@sictomdumarsan.fr](mailto:accueil@sictomdumarsan.fr)  
 [www.sictomdumarsan.fr](http://www.sictomdumarsan.fr)

 SICTOM du Marsan

